

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

02/04/2025

N° E25000009 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 02/04/2025

Vu enregistrée le 27/03/2025, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la MOUGINS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique relative à la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et création de 3 périmètres délimités des abords. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilbert KALDI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Raymond HECHT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de MOUGINS, à Monsieur Gilbert KALDI et à Monsieur Raymond HECHT.

Fait à Nice, le 02/04/2025

la présidente,



Marianne Pouget